



**PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2017**

L'an deux mil dix-sept, le six avril, le Conseil Municipal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances suite à la convocation, faite par Monsieur Jérôme JOANNET, Maire, le 31 mars 2017.

**MEMBRES EN EXERCICE :** 29  
**VOTANTS :** 29  
**MEMBRES PRESENTS :** 27

Le Maire, Jérôme JOANNET

M. SENNEPIN, Isabelle GONINET, M. BRUNEL, Mme AUROY, M. GAILLARD, M. ARGENTIERI, Mme DESPREZ

Mme ROIG, M. BOURDEREAU, Mme MACHEX Mme MOINS, Mme PERPENAT, Mme PELLENARD, M. VENUAT, M. PLANCHE, Mme DUBESSAY, M. LAURENT, M. GAUTHIER, Mme de ROSNY, Mme JOANNET, Mme SOREL-GARNIER, M. RAY, M. GUERRE, M. TRILLET, Mme BABIAN-LHERMET, Mme THURIOT-MARIDET.

**ABSENTS REPRESENTÉS :** 2

M. AUGUSTE par Mme AUROY  
M. BONJEAN par Mme BABIAN-LHERMET

**ABSENT EXCUSÉ :** 0

**QUORUM :** Les membres présents formant la majorité des membres en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, M. Nicolas RAY ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

---

**Approbation du P.V. la séance du 09 Février 2017**

---

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 Février 2017 est approuvé à l'UNANIMITÉ

**QUESTION N° 01****DECISIONS DU MAIRE / Article L.2122-22****Période du 10 Février au 06 Avril 2017****Décision n° 2017-005 en date du 16 Février 2017 – Convention d’occupation d’un bâtiment communal - Installation d’un automate bancaire – La Poste Immo Centre Est**

Acceptation de la convention d’occupation d’un bâtiment communal et notamment des locaux de la mairie de Bellerive à intervenir entre La Poste Immo Centre Est 10 place Antonin Poncet 69218 Lyon Cedex et la commune de Bellerive sur Allier pour l’implantation d’un automate bancaire.

**Décision n° 2017-006 en date du 13 Mars 2017 - Avenant pour extension de la nature des recettes à encaisser par la Régie de la Médiathèque Municipale.**

L’article 3 de la décision du 31 juillet 2006 est complété de la manière suivante, la régie encaisse également les produits suivants :

- Les abonnements de la médiathèque
- La mise à disposition des outils numériques (tels que les ordinateurs, tablettes numériques, lecteur CD...)
- Les animations et ateliers
- Les opérations de vente de livres d’occasions
- Les copies et impressions

Cette régie est installée à la Médiathèque Municipale 52 rue Jean-Zay 03700 Bellerive sur Allier. L’ensemble des autres articles demeure inchangé.

**Décision n° 2017-007 en date du 13 Mars 2017 - FINANCES – Ouverture d’une ligne de trésorerie interactive**

Décision de contracter auprès de La CAISSE D’EPARGNE- sise 63, rue Montlosier – 63000 CLERMONT-FERRAND, l’ouverture d’une ligne de trésorerie interactive d’un montant maximum de 100 000 € ayant les caractéristiques suivantes :

Montant :	100 000 € (Cent mille Euros)
Durée :	12 mois à compter du 17/03/2017
Taux d’intérêts applicable :	Taux fixe de 1.19%
Base :	exact sur 360 jours
Paiement des intérêts :	payables mensuellement à terme échu
Frais de dossier :	néant
Commission d’engagement :	200 €
Commission de non-utilisation :	0.25%

Les tirages seront effectués, selon l’heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d’office au crédit du comptable public teneur du compte de l’Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d’office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l’exclusion de tout autre mode de remboursement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE L’INFORMATION**

## QUESTION N° 02

## COMPTES DE GESTION 2016

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

Considérant que l'ensemble des Comptes de gestion 2016 ont été déposés en Mairie

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes qui figurent au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Statuant sur l'exécution du Budget Principal de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et des Budgets Annexes.

VU l'avis de la Commission n° 1 réunie le 28 Mars 2017

**DECLARE** que :

-les Comptes de gestion - Budget Principal, Budgets annexes Pompes Funèbres, Cases du Marché, Lotissement Zone de Monzière, Les Jardins du Bost, dressés pour l'exercice 2016 par le Comptable Municipal, visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Ces documents sont consultables en Mairie.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## QUESTION N° 03

## COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

## Budgets Principal et Annexes

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Avis de la Commission n° 1, réunie le 28 mars 2017

**DONNE** acte au Président de séance, Mr Jérôme JOANNET, Maire, de la présentation des Comptes Administratifs 2016, Budget Principal et ses trois Budgets Annexes

**CONSTATE** qu'après rapprochement entre les deux comptabilités : compte de gestion du Comptable public (Mr le Trésorier municipal de Bellerive) et compte administratif de l'Ordonnateur (Mr le Maire), les résultats globaux sont parfaitement conformes,

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARRETE** les résultats tels que définis dans les documents Comptes Administratifs 2016

**APPROUVE** les Comptes Administratifs 2016 et **APPROUVE** toutes les affectations de résultats 2016 sur l'exercice 2017 qui seront repris aux Budgets Primitifs de 2017

ADOPTE : 1 non votants, M. Jérôme JOANNET

- Budget Principal : à la Majorité - 23 POUR – 5 Abstentions
- Budget Annexe des Pompes Funèbres : UNANIMITÉ
- Budget Annexe Cases du Marché : UNANIMITÉ
- Budget Annexe – Les Jardins du Bost : UNANIMITÉ

Délibération n° 2017 - 018

Nomenclature Actes : 7.2

QUESTION N° 04

F.D.L. – Taux imposition locaux - Taux 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

VU l'examen en Commission n° 1, le 28 Mars 2017

VU la délibération du 22 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a baissé les taux des taxes communales pour l'année 2014 à savoir :

- taxe d'habitation : 13.90

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.13

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41.56

VU la délibération du 30 septembre 2008 par laquelle le Conseil Municipal a mis en place des abattements fiscaux pour certaines catégories de ménages,

VU la séance du Conseil Municipal du 09 février 2017 au cours de laquelle a eu lieu le Débat d'Orientations Budgétaires 2017,

VU l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales – imprimé F.D.L. – 1259.TH/TF – année 2017,

**DECIDE** pour 2017 de ne pas augmenter les taux des trois taxes directes communales et donc de les reconduire ainsi qu'il suit :

- Taxe d'habitation 13.90 (treize, quatre-vingt-dix)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 20.13 (vingt, treize)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 41.56 (quarante-et-un, cinquante-six)

**DECIDE** de reconduire les abattements décidés par délibération du 30 septembre 2008 (abattement spécial à la base et majorations des abattements pour charges de famille).

**ADOPTE A LA MAJORITÉ – 24 POUR – 5 Abstentions (M. GUERRE, M. TRILLET, Mme BABIAN-LHERMET, M. BONJEAN par procuration)**

## QUESTION N° 05

## BUDGETS PRIMITIFS 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le D.O.B.2017, Débat d'orientations Budgétaires ayant eu lieu au cours de la séance publique du 09 février 2017.

VU l'avis de la Commission n°1 -Finances, réunie le 28 mars 2017

VU la délibération précédente à l'ordre du jour, ayant approuvé les Comptes Administratifs 2016, et ayant procédé simultanément à l'affectation des résultats 2016/2017 et à la prise en compte des Restes à Réaliser 2016/2017.

**VOTE** les Budgets Primitifs 2017 tels que présentés ci-dessus par Chapitre, et s'équilibrant en recettes et en dépenses à :

Budget Principal Ville

section d'investissement	2.843.734 €
section de fonctionnement	7.746.000 €

**ADOpte A LA MAJORITÉ – 24 POUR – 5 CONTRE (M. GUERRE, M. TRILLET, Mme BABIAN-LHERMET, Mme THURIOT-MARIDET, M. BONJEAN par procuration)**

Budget Les Jardins du Bost

section d'investissement	1.005.390 €
section de fonctionnement	150.000 €

**ADOpte A LA MAJORITÉ – 24 POUR – 5 Abstentions (M. GUERRE, M. TRILLET, Mme BABIAN-LHERMET, Mme THURIOT-MARIDET, M. BONJEAN par procuration)**

Budget Pompes Funèbres

section de fonctionnement	9.000 €
---------------------------	---------

**ADOpte A LA MAJORITÉ – 24 POUR – 5 Abstentions (M. GUERRE, M. TRILLET, Mme BABIAN-LHERMET, Mme THURIOT-MARIDET, M. BONJEAN par procuration)**

Budget Cases du Marché

Section d'investissement	7.000 €
section de fonctionnement	5.400 €

**ADOpte A LA MAJORITÉ – 24 POUR – 5 Abstentions (M. GUERRE, M. TRILLET, Mme BABIAN-LHERMET, Mme THURIOT-MARIDET, M. BONJEAN par procuration)**

## QUESTION N° 06

## PERSONNEL – « Tableau des Effectifs » - Mise à jour du tableau des effectifs

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et plus particulièrement les articles 3-2 et 34.

VU la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 portant dernière mise à jour du tableau des effectifs

VU l'avis de la Commission n° 1, réunie le 28 mars 2017,

**DECIDE**

- La mise à jour du tableau des effectifs, situation au 1<sup>er</sup> mars 2017,
- La création d'un poste à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>, sur le grade d'Ingénieur territorial.

**PRECISE** que les crédits nécessaires et suffisants seront prévus au budget – Chapitre 012 – Charges du personnel

**VOTE :**

- La mise à jour du tableau des effectifs, situation au 1<sup>er</sup> mars 2017,

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

- La création d'un poste à temps complet, 35/35<sup>ème</sup>, sur le grade d'Ingénieur territorial.

**ADOpte A LA MAJORITÉ – 24 POUR – 5 CONTRE (M. GUERRE, M. TRILLET, Mme BABIAN-LHERMET, Mme THURIOT-MARIDET, M. BONJEAN par procuration)**

## QUESTION N° 07

## COTISATIONS / Organismes Divers – Année 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission N° 1 réunie le 28 mars

**DECIDE**, pour l'année civile 2017, d'adhérer, ou de confirmer les adhésions, à :

ORGANISMES	A titre indicatif	
	Montants des cotisations 2016	Montants des cotisations 2017 déjà connus
Association des Maires de l'Allier, valant adhésion conjointe à l'A.M.F	2 485.55	
Allier à Livre Ouvert pour B.C.P. (Bibliothèque Centrale de Prêt Départementale)	1 199.10	
SDE03	1 785.00	
Association Chainon manquant / FNTAV	300.00	
Commission Départementale des Courses Hors-stades	20.00	
Association Ludivers	45.00	45.00
Réseau Carel (coopération pour l'accès aux ressources numériques en bibliothèque)	0	50.00
Vocale Presse	0	527.50
Le prix des incorruptibles	27.00	
Association Profession Sports et Loisirs Auvergne	0	32.50

**ACCEPTE** de verser annuellement les cotisations afférentes à ces adhésions, sur l'article 6281 du budget, dont les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

**PRECISE** que ces versements interviendront sous réserve d'un appel à cotisation des organismes ci-dessus visés.

**CONFIRME** que la liste ci-dessus des organismes auxquels la Commune verse des cotisations pourra être actualisée, en ce compris le montant de la cotisation, chaque année dans le cadre du vote des documents budgétaires.

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

Délibération n° 2017 - 022	Nomenclature Actes : 7.5
----------------------------	--------------------------

#### QUESTION N° 08

#### Travaux 2017 – Subvention CNDS

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**VU** l'avis de la Commission n° .1, réunie le 28 Mars 2017

**VU** les montants tels que présentés ci-dessus,

**SOLLICITE** auprès de la Direction de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations au titre du CNDS programme Plan Heritage 2024 selon le plan de financement suivant :

- une subvention de 50% d'un montant HT total plafonné à 150 000€, soit 75 000€ HT

- Autofinancement ou emprunt : 76 209 € HT + 76 166.80€ représentant la TVA sur l'ensemble, soit un total de 152 375,80 € TTC

**DONNE** délégation pour signer tout document se rapportant aux présentes décisions à Monsieur le Maire et subsidiairement à Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances.

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

Délibération n° <b>2017- 023</b>
----------------------------------

Nomenclature Actes : 7.5
--------------------------

QUESTION N° 09

### **Subventions 2017 aux Associations**

#### **Subvention de base et de fonctionnement**

---

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU la Charte de la vie associative bellerivoise,

VU l'avis des commissions 1,2 et 5 réunies le 28 mars 2017

**DECIDE** d'attribuer à chaque association, les montants tels qu'ils figurent sur les quatre tableaux ci-dessus correspondant aux montants cumulés de :

Tableau A pour les associations relevant de la commission 1 : 31 960€

Tableau B pour les associations à dominante Sociale : 6 787€

Tableau C pour les associations à dominante Culturelles : 25 294 €

Tableau S pour les associations à dominante Sportives : 37 370€

Soit un montant global : 101 411€

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2017.

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

Délibération n° <b>2017- 024</b>
----------------------------------

Nomenclature Actes : 7.5
--------------------------

QUESTION N° 10

### **Subventions complémentaires 2017 aux Associations**

#### **Axes de développement**

---

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU la Charte de la vie associative bellerivoise,

VU l'avis des commissions 1, 2 et 5 réunies le 28 mars 2017,

**APPROUVE** l'inscription au Budget primitif 2017 d'une enveloppe de 20 000 € maximum pour aider au développement des actions et encourager les initiatives des associations selon les axes présentés ci-dessus.

**APPROUVE** l'attribution des subventions, selon les axes de développement aux associations suivantes:

Axe de développement : Aide à la Formation

Bellerivoise Gymnastique :	1 000€
Yoga Rive :	300€
Amicale Laïque :	500€
Atelier créatif :	200€

Axe de développement : Aide à public éloigné d'une activité pour des raisons sociales ou économiques

Cap Quartier Citoyen :	250€
Handicap VVA :	300€
Moto Club :	100€
Bellerive Kayak :	400€

Axe de développement : Manifestation à impact touristique et économique

Boz'art en baz'art :	3 000€
Sporting tennis :	1 000€
Sporting golf :	1 000€
Les Deux Bonjours :	2 500€
Mayotte Foot :	500€

Les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres 65 et 67.

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

Délibération n° 2017-025
--------------------------

Nomenclature Actes : 7.5
--------------------------

QUESTION N° 11

**Subvention provenant de la répartition du produit des amendes de police  
en matière de sécurité routière**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**Vu** l'avis de la Commission n° 3, réunie le 27 mars 2017,

**APPROUVE** le programme de travaux de sécurité et son plan de financement correspondant à un montant de dépenses de 35 137,35 € H.T,

**SOLLICITE** une subvention au taux aussi élevé que possible auprès du Conseil Départemental dans le cadre du produit des amendes de police,

**DONNE DÉLÉGATION** à M. le Maire ou au Conseiller Municipal délégué aux travaux pour signer tout document se rapportant à la présente délibération.

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

Délibération n° 2017-026

Nomenclature Actes : 1.1

**QUESTION N° 12**

**Procédure appel d'offres - Missions de maîtrise d'œuvre  
Réhabilitation école Jean Baptiste Burlot 6 Marché n° 17BC002 6 ATTRIBUTION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 14 mars 2017, et son procès-verbal.

VU l'avis de la Commission n° 3, réunie le 27 Mars 2017,

**PREND** acte des conclusions de la Commission d'Appel d'Offres, et confirme l'attribution du marché au GROUPEMENT DARQUE ET ASSOCIES/FLUIDOME/BE TMI/IFTC, représenté par le mandataire SELARL DARQUE ET ASSOCIES 47 chemin des crêtes 03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE, pour un montant total s'élevant à 87 432.80 € HT, offre de base + prestation supplémentaire éventuelle (mission Ordonnancement Pilotage Coordination)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir, ainsi que toutes les pièces et avenants se rapportant aux présentes décisions, nécessaires au bon déroulement de l'opération

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

Délibération n° 2017-027

Nomenclature Actes : 1.1

**QUESTION N° 13**

**AVENANT 1 - MARCHE DE FOURNITURE ET ACHEMINEMENT ELECTRICITE ET -  
SERVICES ASSOCIES**

**lot 1 : ensemble des sites d'un niveau de puissance inférieur à 36 kva**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

VU l'avis de la Commission n° 3, réunie le 27 Mars 2017

**ACCEPTE** l'avenant n°1 au marché 16B\_001 mettant en œuvre le mécanisme de capacité à hauteur de 8 000 € HT (montant estimé selon les consommations de référence, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché 16B\_001 mettant en œuvre le mécanisme de capacité

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

Délibération n° 2017- 028

Nomenclature Actes : 1.4

**QUESTION N° 14**

**APPROBATION DU TRANSFERT AU SDE03 DU CONTRAT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ  
POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

VU l'avis de la Commission n°3, réunie le 27 mars 2017

**APPROUVE** le transfert au SDE 03 du contrat d'achat d'électricité pour l'éclairage public.

**DONNE DELEGATION** à Monsieur le Maire ou Monsieur le Conseiller délégué aux réseaux pour signer tout document se rapportant aux présentes décisions.

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

Délibération n° 2017 - 029	Nomenclature Actes : 1.1
----------------------------	--------------------------

QUESTION N° 15

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION AU GROUPEMENT DE COMMANDES  
POUR « L'ACHAT DE GAZ NATUREL »**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

VU l'avis de la commission n° 3, réunie le 27 mars 2017

➤ **DECIDE** d'accepter les termes de l'avenant N°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour les achats de gaz naturel, annexée à la présente délibération,

**DONNE POUVOIR** à M. le Maire ou à M. le Conseiller Municipal Délégué aux Réseaux afin de signer tout document se rapportant à la présente délibération, et notamment la convention ci-annexée.

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

Délibération n° 2017-030	Nomenclature Actes : 1.1
--------------------------	--------------------------

QUESTION N° 16

**Procédure appel d'offres – Mise à disposition, entretien, maintenance de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires - Marché n° 17B\_003 - ATTRIBUTION**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 5 avril 2017, et son procès-verbal

VU l'avis de la Commission n° 1, réunie le 28 Mars 2017

**PREND** acte des conclusions de la Commission d'Appel d'Offres, et confirme l'attribution du marché à JC DECAUX France 17 rue Soyer 92523 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir, ainsi que toutes les pièces et avenants se rapportant aux présentes décisions nécessaires au bon déroulement de l'opération

**ADOPTE L'UNANIMITÉ**

Délibération n° 2017 - 031	Nomenclature Actes : 5.7
----------------------------	--------------------------

QUESTION N° 17

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Autorisation donnée à Vichy Communauté de poursuivre la démarche de révision (ou de modification) engagée par la commune avant le transfert de la compétence à la nouvelle agglomération et Signature d'une convention de gestion pour l'exercice de cette compétence.**

---

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Vu** l'avis de la Commission n° 3, réunie le 27 Mars 2017

**DECIDE D'AUTORISER :**

- la Communauté d'Agglomération à achever la procédure de révision du Plan Local de l'Urbanisme engagée par la commune avant le transfert de la compétence à l'échelle intercommunale.
- Le Maire ou son représentant à signer la convention de gestion, ci-annexée, visant à préciser les responsabilités réciproques en matière de planification et de suivi du droit de préemption urbain entre la commune et Vichy communauté.

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

Délibération n° 2017 - 032
----------------------------

Nomenclature Actes : 8.2
--------------------------

**QUESTION N° 18**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BELLERIVE SUR ALLIER  
ET L'ASSOCIATION « EPICERIE SOLIDAIRE DE VICHY »**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

**VU** l'avis de la commission n°5, réunie le 28 Mars 2017

**APPROUVE** le partenariat de la ville avec « L'épicerie solidaire de Vichy et ses ateliers»,

**AUTORISE** le maire à signer la convention avec « L'épicerie solidaire de Vichy et ses ateliers»,

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

Délibération n° 2017-033
--------------------------

Nomenclature Actes : 7.1
--------------------------

**QUESTION N° 19**

**ACHAT POUR REMISE DE BONS CADEAUX/MERITE SPORTIF ET  
CULTUREL/HIVERNALE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,**

**VU** l'Avis des Commissions n°1 et 5, réunies le 28 mars 2017

**APPROUVE** l'achat de bons cadeaux et de lots divers d'un montant total de 2 500 €.

**ADOPTE A L'UNANIMITÉ**

Fait à Bellerive sur Allier, le 07 Avril 2017

Le Maire,

Jérôme JOANNET

